
IFACCA D'ART RAPPORT N^o 38

Arts multidisciplinaires : méthodes de financement

NOVEMBRE 2009

Présenté par Marilyn Burgess and Maria De Rosa

MDR Burgess Consultants, pour le Canada Council for the Arts

www.ifacca.org

ISSN: 1832-3332

D'Art aims to consolidate and maximise the expertise of the world's arts councils and ministries of culture. For more information visit www.ifacca.org

Disclaimer: This report has been prepared by Marilyn Burgess and Maria De Rosa, MDR Burgess Consultants, for the Canada Council for the Arts.



Errors, omissions and opinions cannot be attributed to the respondents listed in this report or to the Board or members of IFACCA.

IFACCA is interested in hearing from anyone who cites this report.



This report is licensed under a Creative Commons Attribution 2.5 License:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/>

You are free to copy, distribute, or display this report on condition that: you attribute the work to the author; the work is not used for commercial purposes; and you do not alter, transform, or add to this report.

Suggested reference: Burgess, M and De Rosa, M, 2009. 'Arts multidisciplinaires : méthodes de financement', *D'Art Topics in Arts Policy*, No. 38, International Federation of Arts Councils and Culture Agencies, Sydney, www.ifacca.org/topic/multidisciplinary-arts/

TABLE DES MATIERES

A. Introduction	1
B. Approche et méthodologie	2
C. Analyse des réponses au sondage	3
1. Aperçu du soutien aux arts multidisciplinaires parmi les répondants au sondage	3
2. Définitions données aux arts multidisciplinaires – Méthodes de financement	3
3. Évaluation	8
4. Ressources	11
5. Résumé	14
D. Bibliographie sommaire	15
Annexe 1 : Liste des répondants au sondage	17
Annexe 2: Question D’Art 38: Appui aux arts multidisciplinaires	18

Arts multidisciplinaires : méthodes de financement

A. INTRODUCTION

Le présent rapport présente un résumé des résultats de la 38^e Question d'Art de la Fédération internationale de conseils des arts et d'agences culturelles (FICAAC) sur les méthodes de financement des arts multidisciplinaires. Le Conseil des Arts du Canada a élaboré et mis en œuvre cette initiative avec la collaboration du Conseil des arts de l'Australie.¹ Au début de mars 2009, la FICAAC avait distribué ce questionnaire à quelque 75 conseils des arts et organismes connexes dans le monde. On a obtenu un taux de réponse de 16 %; 12 organismes de financement ont répondu au sondage dans son intégralité, soit 10 organismes nationaux et deux organismes municipaux. Par conséquent, on doit considérer ce sondage comme un échantillon ou un aperçu des méthodes de financement des arts multidisciplinaires.

Ce questionnaire, présenté à l'annexe 2, comprenait cinq parties : la reconnaissance et la définition des arts multidisciplinaires, les subventions, les structures organisationnelles, les autres sources de soutien et la littérature et les ressources.

Dans ce sondage, on a choisi le terme « multidisciplinaires » en raison de son utilisation répandue; on recevrait ainsi une réponse dynamique et pertinente.

Au départ, Marilyn Burgess et Maria De Rosa, de la société MDR Burgess Consultants, ont compilé les résultats de ce sondage sur une base thématique avec la collaboration du Conseil des Arts du Canada et du Conseil des arts de l'Australie, dans le cadre d'une étude interne sur les arts multidisciplinaires au Canada. Cette étude, intitulée *The Shape of Things to Come*, a été réalisée pour le compte du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC).² L'analyse initiale se limitait aux réponses recueillies auprès d'organismes nationaux de financement au moment de la réalisation de l'étude de l'OPSAC. Le présent rapport est fondé sur l'échantillon complet de réponses que le Conseil des Arts du Canada a obtenues.

¹En février 2009, le coordonnateur du Bureau Inter-arts du Conseil des Arts du Canada, Claude Schryer, a accepté une invitation du directeur du Bureau Inter-arts du Conseil des arts de l'Australie, Andrew Donovan, à se rendre en Australie pour participer à une série de réunions et d'échanges qui comprenaient des discussions avec les bailleurs de fonds et les organismes des arts multidisciplinaires d'Australie, de Singapour, de Corée du Sud, de la RAS de Hong Kong et de Chine (Taïwan). Une des conclusions issues de ces discussions était que les définitions des « arts multidisciplinaires » diffèrent considérablement d'un pays à l'autre ainsi qu'à l'intérieur des frontières nationales, et qu'une enquête comparative sur les définitions, les systèmes de subventions et les structures organisationnelles, de même qu'une analyse documentaire des recherches dans ce domaine constitueraient des outils d'apprentissage utiles pour les bailleurs de fonds et les artistes. À la suite de ces réunions, on a conçu un sondage D'Art qui comprend un ensemble de questions visant à offrir un aperçu des méthodes de financement des arts multidisciplinaires. Les créateurs de ce sondage savaient d'emblée que les « arts multidisciplinaires » constituaient un concept vaste et que les résultats en auraient probablement une large portée.

²Les Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) sont réunis en un réseau au service des conseils des arts, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou territoriaux, et des organismes de financement des arts publics au Canada. Le membre national du réseau est le Conseil des Arts du Canada, qui joue également le rôle de Secrétariat de l'OPSAC.

B. APPROCHE ET METHODOLOGIE

Les conseillers ont fondé leur analyse sur l'échantillon complet de réponses à la Question d'Art n° 38. Au total, on a reçu 13 réponses provenant d'organismes publics de 10 pays. Le *Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture* du Burundi ayant déclaré ne fournir aucune aide aux arts multidisciplinaires, ses réponses n'ont pas été considérées aux fins de l'analyse.

Quatre des treize réponses au sondage provenaient d'organismes de financement canadiens : le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts de Toronto, et du Conseil des arts de Montréal. Bien que d'autres organismes provinciaux et territoriaux de soutien aux arts offrent de l'aide aux arts multidisciplinaires, le présent rapport ne vise que les organismes qui ont répondu au sondage.

L'analyse de ce rapport concerne notamment les pays suivants : le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Angleterre, la Finlande, la Suède, Cuba, et la Colombie (une liste des répondants figure à l'annexe 1).

Les conseillers ont également enrichi leur banque d'information dans le cadre d'un examen des sites Web des répondants, où les renseignements étaient affichés en anglais ou en français.³

³ Certains d'entre eux ont donné les hyperliens menant à leur site Web dans leurs réponses.

C. ANALYSE DES REPONSES AU SONDAGE

1. Aperçu du soutien aux arts multidisciplinaires parmi les répondants au sondage

Comme on peut le constater dans la figure 1 ci-après, douze des organismes ayant répondu au sondage versent une forme d'aide quelconque aux arts multidisciplinaires. Jean Pierre Gahungu, du *Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture* du Burundi, a répondu « L'expression [arts multidisciplinaires] est nouvelle pour nous. »⁴ Étant donné que le *Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture* du Burundi ne soutient pas les arts multidisciplinaires, on l'a éliminé des analyses supplémentaires.

Figure 1. Structure du soutien aux arts multidisciplinaires – Réponses au sondage

QUESTION	RÉPONSE	
	Oui	Non
Votre organisme offre-t-il un soutien aux arts multidisciplinaires?	12	1
Votre organisme a-t-il des programmes spécialisés de financement des arts multidisciplinaires?	5	8
Avez-vous des processus d'évaluation spéciaux pour les arts multidisciplinaires qui diffèrent de ceux des autres formes d'art?	4	9
Votre organisme possède-t-il une unité ou un employé qui est chargé de la gestion du soutien aux arts multidisciplinaires?	5	8

Cinq des douze organismes qui soutiennent les arts multidisciplinaires, soit le Conseil des arts de la Finlande et celui de l'Australie, le Conseil des Arts du Canada, le *Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte* de Bogotá, Colombie (Secrétariat de la Culture, des loisirs et du sport de Bogota, en Colombie) et le Conseil des arts de Montréal, versent une aide ciblée par l'entremise de programmes spécialisés.

Quatre des organismes de soutien, soit le Conseil des arts de l'Australie et celui de la Finlande, le Conseil des Arts du Canada et le *Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte* de Bogotá, Colombie, ont recours à un processus d'évaluation spécial qui diffère du processus servant à évaluer les demandes dans le cadre d'autres programmes de subvention.

Cinq organismes participants affirment qu'un de leurs employés se consacre à la gestion du soutien aux arts multidisciplinaires, soit le Conseil des arts de l'Angleterre et celui de l'Australie, le Conseil des Arts du Canada, le *Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte* de Bogotá, Colombie, et le Conseil des arts de Montréal. Dans les paragraphes qui suivent, on approfondit ces questions.

2. Définitions données aux arts multidisciplinaires – Méthodes de financement

En général, les définitions données aux arts multidisciplinaires sont larges et inclusives, et elles mettent l'accent sur la présence de plus d'une discipline dans un processus, un produit ou un événement artistique. Certains organismes de financement établissent une distinction entre les activités liées aux arts multidisciplinaires qui unissent plusieurs disciplines et les arts interdisciplinaires, caractérisés soit par une pratique nouvelle, un processus exploratoire ou d'intégration qui met en jeu de nombreuses disciplines artistiques, soit par l'intégration de

⁴Réponse de Jean Pierre Gahungu, du *Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture* du Burundi

disciplines étrangères au secteur des arts. Dans la section suivante, on présente des définitions et des méthodes propres aux organismes.

Conseil des arts de l'Angleterre

Le Conseil des arts de l'Angleterre s'emploie à faire en sorte que les arts fassent partie intégrante de la vie du pays et à placer les gens au cœur des arts. Ce mandat peut expliquer en partie la dimension contemporaine de la définition donnée aux arts, la priorité accordée à l'accès et à la participation du public, ainsi que son ouverture aux pratiques artistiques nouvelles et souvent déroutantes. Le Conseil des arts de l'Angleterre définit les arts multidisciplinaires selon deux axes, l'un ayant trait à leur caractère combinatoire et l'autre à leur caractère interdisciplinaire. La politique relative aux arts combinés en vigueur au Conseil des arts de l'Angleterre s'inscrit dans un objectif stratégique de développement du tourisme et de communautés durables. Elle vise à promouvoir les formes d'art qui encouragent la création d'œuvres participatives et festives, les festivals et les foires, les centres d'art et les tournées dans les régions rurales.⁵ L'agent principal des arts du bureau national collabore étroitement avec des collègues du domaine des arts combinés, dans l'ensemble des bureaux régionaux, afin de mettre ce programme en œuvre.

La politique relative aux arts interdisciplinaires permet au conseil de reconnaître et de soutenir la collaboration entre les artistes et d'autres secteurs comme les sciences, l'écologie, l'anthropologie, la santé, l'industrie ou la philosophie, les artistes étant souvent au cœur des débats entourant les problèmes clés ou sociaux de notre époque. Le Conseil sait que les artistes interdisciplinaires utilisent les nouveaux médias pour créer des réseaux, collaborer et diffuser leurs œuvres, et que leur aisance avec les outils technologiques facilite leur passage entre le monde des arts et celui de l'industrie de la création.⁶

Le Conseil des arts de l'Angleterre propose trois mécanismes de soutien aux arts combinés et interdisciplinaires :

- présentés dans des installations réservées aux arts multidisciplinaires (dont le South Bank Centre), des festivals, des circuits et des organismes de tournées en zone rurale;
- présentés à l'occasion de fêtes foraines et par des organismes artistiques festifs, tels les compagnies de production et une infrastructure de bâtiments de foires en voie de réalisation;
- pour les arts interdisciplinaires : artistes et organismes qui marient plusieurs formes d'art et qui s'associent en outre à d'autres champs de spécialité comme l'écologie ou la création sonore.⁷

Tous les organismes d'arts combinés qui reçoivent une aide du Conseil des arts de l'Angleterre utilisent plusieurs formes d'art pour atteindre leur but. La politique donne quelques explications concernant la décision de soutenir les arts forains, qui représentent une forme d'arts combinés alliant musique, design, arts appliqués, artisanat et chorégraphie. L'art forain sert également de catalyseur pour les communautés, un espace tout désigné pour célébrer la différence et favoriser la compréhension des cultures respectives.⁸

Conseil des arts de l'Australie

Le Conseil des arts de l'Australie propose des programmes de soutien ciblés, dont plusieurs par l'entremise de son bureau inter-arts. Les projets qui comportent la présentation ou la création dans plus d'une discipline, tels les festivals d'arts et les centres d'art communautaires, sont regroupés dans les arts multidisciplinaires. Les nouvelles pratiques

⁵ *Combined Arts Policy*, Conseil des arts de l'Angleterre

⁶ *Interdisciplinary Arts Policy*, Conseil des arts de l'Angleterre

⁷ Conseil des arts de l'Angleterre, réponse au sondage D'Art

⁸ *Combined Arts Policy*, id.

artistiques qui ne sont pas définies dans les lignes directrices en matière de financement en vigueur font partie des arts interdisciplinaires. Le Conseil des arts de l'Australie reconnaît en outre les arts hybrides, une forme qui permet à l'artiste d'explorer et de combiner plusieurs processus disciplinaires, ou de collaborer avec des praticiens du domaine des arts ou d'un autre domaine pour créer de nouvelles formes d'expression artistique.⁹ On peut présenter au comité compétent les demandes portant sur les arts hybrides dont la forme d'art est reconnue (p. ex., les expositions et les représentations).

Le Conseil des arts de l'Australie sait que les arts interdisciplinaires sont par nature exploratoires et l'on cherche encore comment les faire cadrer dans les formes d'arts établies. Les projets peuvent intégrer de nouvelles technologies, comme la robotique et les biotechnologies, et des collaborations avec ces secteurs. Les arts interdisciplinaires recourent également aux applications de nouveaux médias, donnant parfois des œuvres qui existent uniquement dans une forme synthétique et virtuelle. Le Conseil des arts de l'Australie soutient même une résidence artistique sur le site Second Life.¹⁰

Conseil des Arts du Canada

Le Conseil des Arts du Canada soutient des activités liées aux arts multidisciplinaires et interdisciplinaires.

De nombreux programmes du Conseil des Arts du Canada offrent une aide aux artistes pour travailler, dans l'ensemble des disciplines, avec d'autres artistes, des chercheurs, des ingénieurs, des environnementalistes, des communautés et leurs aînés afin de façonner de nouveaux modes d'expression du savoir et de la culture. Les diverses définitions appliquées aux arts multidisciplinaires au sein du Conseil des Arts du Canada reflètent les définitions appliquées par d'autres organismes canadiens de financement.

Le Conseil des Arts du Canada offre son soutien par l'intermédiaire du Bureau Inter-arts, dont le mandat est d'élaborer et de gérer des stratégies, des politiques et des programmes de subventions qui appuient la recherche, la création, la production, la diffusion, les tournées, les services et le perfectionnement professionnel dans les arts intégrés, ainsi que les activités connexes, réalisés par des artistes et des organismes artistiques professionnels canadiens.¹¹

Le Bureau Inter-arts définit les arts intégrés comme des activités artistiques professionnelles qui ont une vision artistique unique et combinent diverses formes d'art ou dans lesquelles des formes d'art actuelles sont intégrées en vue de créer une forme distincte. Pour être admissibles au soutien du Programme d'arts intégrés, les activités proposées doivent dépasser le cadre des programmes de subventions existants offerts par les autres programmes axés sur des disciplines précises du Conseil des Arts du Canada.¹²

Les objectifs des programmes du Bureau Inter-arts Office sont propres aux arts intégrés et visent :

- à accroître les connaissances, à favoriser la diversité, la pluralité ou l'hybridité des pratiques artistiques, comme le montre l'ensemble des œuvres d'artistes individuels ou au sein des programmes des organismes;
- à appuyer les œuvres contemporaines et traditionnelles ou l'intégration d'œuvres contemporaines et traditionnelles;

⁹Site Web du Conseil des arts de l'Australie, <http://www.ozco.gov.au>.

¹⁰Définitions tirées du site Web du Conseil des arts de l'Australie, http://www.australiacouncil.gov.au/the_arts/Interdisciplinary_arts, http://www.australiacouncil.gov.au/about_us/artform_boards/inter-arts_office

¹¹Site Web du Conseil des Arts du Canada, <http://www.conseildesarts.ca>

¹²Conseil des Arts du Canada, réponse au sondage D'Art

- à soutenir l'excellence dans les œuvres, l'excellence dans le procédé, l'excellence dans le perfectionnement professionnel, l'excellence dans la méthodologie de recherche, et l'excellence définie en fonction des contextes locaux, régionaux ou culturels;
- à appuyer les relations et la collaboration entre les artistes de contextes disciplinaires et de milieux culturels différents.

Le soutien aux arts multidisciplinaires s'étend à d'autres programmes de soutien du Bureau des arts autochtones et du Bureau de l'équité, ainsi qu'aux sections disciplinaires et au Bureau de développement de publics et de marchés. Par l'intermédiaire du Bureau des arts autochtones et au Bureau de l'équité, l'aide versée aux artistes multidisciplinaires leur permet de travailler en collaboration avec des artistes d'autres générations, cultures et disciplines. Au Canada, l'art autochtone est traditionnellement de nature multidisciplinaire, et cette démarche s'étend également aux pratiques cérémoniales. Les arts multidisciplinaires sont également au cœur des communautés de cultures diverses; la tradition non occidentale ne reflète pas toujours l'habitude typiquement occidentale de compartimenter l'expression artistique en disciplines étanches. Tout comme avec les programmes du Bureau Inter-arts, l'appui offert dans le cadre de ces programmes vise les artistes et les organismes, notamment pour les activités artistiques communautaires et les festivals multidisciplinaires.¹³

Ministère du Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a rapporté que l'un de ses programmes de financement, *Présentation des arts Canada*, qui offre de l'aide aux diffuseurs d'art en matière de programmation et de développement des publics, soutient indirectement les arts multidisciplinaires.

Autres organismes canadiens de financement qui ont participé au sondage

Deux autres organismes canadiens de financement ont signalé, dans le cadre de ce sondage, qu'ils appuyaient les arts multidisciplinaires par l'intermédiaire de leurs programmes réguliers. Le Conseil des arts de Montréal (CAM) offre un soutien à des organismes dans le cadre d'un vaste éventail d'arts multidisciplinaires. Le CAM définit les arts multidisciplinaires de trois façons. Ils peuvent être « pluridisciplinaires » : des présentations dont la programmation touche diverses disciplines, notamment dans les endroits où l'on présente parfois des spectacles de danse et parfois des pièces de théâtre. Ils peuvent être « multidisciplinaires », notamment lorsqu'on réunit de nombreuses disciplines dans une seule création. Enfin, ils peuvent être « interdisciplinaires » (ou « transdisciplinaires », lorsque certaines pratiques artistiques intègrent et « fusionnent » différentes approches disciplinaires pour en faire une seule œuvre qui, une fois terminée, a un effet transformateur sur les disciplines. Ces dernières obtiennent un soutien dans le cadre du programme *Nouvelles pratiques artistiques* du CAM. Le Conseil des arts de Toronto offre un soutien aux arts multidisciplinaires dans le cadre de ses programmes par discipline réguliers. Dans une consultation récente, le Conseil des arts de Toronto a constaté qu'un nombre important d'artistes souhaitent que le Conseil crée un programme multidisciplinaire.

Creative New Zealand

Creative New Zealand (CNZ) s'emploie activement à définir et à soutenir ce qu'il appelle « arts disciplinaires », qu'il ne faut pas confondre avec les « arts multidisciplinaires », qui se passent plus facilement d'explications. Le CNZ utilise le terme « arts multidisciplinaires » depuis plus de dix ans pour désigner les projets faisant intervenir plusieurs formes d'art ou aucune forme d'art particulière. Ainsi, un projet multidisciplinaire peut prendre la forme d'un festival d'arts régional dont les promoteurs ont soumis une demande de soutien pour un

¹³*The Shape of Things to Come: Multidisciplinary Arts Activity in Canada*, Marilyn Burgess et Maria De Rosa, id.

programme de travail dans diverses formes d'art, même si les œuvres individuelles ne sont pas forcément de nature multidisciplinaire.¹⁴

Au cours de la dernière année, le CNZ a ajouté le terme « inter-arts » à la liste des formes d'art potentiellement reconnues (les autres étant les métiers d'art et l'art des objets, la danse, les lettres, les arts d'interprétation maoris, la musique, l'art oral, le théâtre et les arts visuels). En Nouvelle-Zélande, le concept d'inter-arts fait référence à la façon dont les artistes mettent en valeur les compétences et les techniques de multiples formes d'art ou traditions culturelles pour créer une œuvre. Le CNZ ajoute la notion de pratique nouvelle dans sa définition, et souligne que le processus de création et l'œuvre artistique qui en résultent sont souvent difficiles à classer dans une forme d'art ou un genre précis.¹⁵

La décision du CNZ d'utiliser le terme « inter-arts » a été motivée en partie par son intention de mieux comprendre comment et dans quelles circonstances les artistes examinent activement une démarche inter-arts afin d'en assurer la réussite. On perçoit cette réalité différemment de l'utilisation parfois accessoire d'autres formes d'art, dans le cadre de certains projets décrits antérieurement comme étant multidisciplinaires. Le CNZ a également l'intention de recueillir plus d'information, notamment sur la façon dont cette forme d'art évolue dans un contexte de changements technologiques.

Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia

Le Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia, offre une aide ciblée aux arts multidisciplinaires par l'intermédiaire d'un portefeuille réservé aux arts de la scène. Les programmes de musique, de danse et d'arts dramatiques réservent des fonds aux demandes liées aux arts multidisciplinaires qui devraient avoir une incidence sur la discipline d'attache.

Le Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia, définit les arts multidisciplinaires comme les projets qui présentent les caractéristiques suivantes :

- visent à encourager les nouvelles tendances en matière d'art contemporain, notamment pour trouver de nouvelles méthodes de narration et d'interprétation ou de nouvelles façons de percevoir le monde;
- favorisent le dialogue entre les différentes disciplines artistiques;
- ont recours à de nouveaux médias et à de nouvelles technologies dans l'élaboration de leurs propositions;
- leur contribution transcende les scénarios habituels du milieu de la danse, de la musique et des arts dramatiques, en offrant notamment une réflexion sur le corps humain.

Conseil des arts de la Finlande

Les définitions proposées par les conseils des arts de la Finlande, de Singapour et de la Suède sont de portée plus générale. Par exemple, au Conseil des arts de la Finlande, des projets ou des événements qui ne sont admissibles à aucun des véhicules de financement peuvent être dirigés vers les programmes de subventions en arts multidisciplinaires. Les arts multidisciplinaires sont définis comme des formes d'art qui ne peuvent être classées dans une forme unique. Le Conseil des arts de la Finlande définit en outre les nouvelles formes d'art comme étant celles qui ne relèvent pas d'un service disciplinaire distinct. Les subventions en arts multidisciplinaires sont accessibles à des artistes à titre individuel de même qu'à des communautés, qui doivent en faire la demande par l'intermédiaire de programmes spécialisés de soutien.¹⁶

¹⁴Creative New Zealand, réponse au sondage D'Art

¹⁵Creative New Zealand, réponse au sondage D'Art

¹⁶Conseil des arts de la Finlande, réponse au sondage D'Art

Conseil national des arts de Singapour

Soucieux de tirer profit des nouvelles avenues de croissance et de durabilité à long terme, le Conseil national des arts de Singapour s'en remet à des équipes qui travaillent en grappes pour favoriser le développement du secteur des arts, selon une vision globale de la chaîne de valeur. Dans une telle structure, les productions ou les œuvres individuelles qui regroupent plusieurs formes d'art sont considérées comme étant multidisciplinaires.¹⁷

Conseil des arts de la Suède

Au Conseil des arts de la Suède, les arts multidisciplinaires englobent les « nouvelles formes d'art ou les projets artistiques novateurs qui vont au-delà des limites des formes d'art établies. »¹⁸ Ces projets sont dirigés au comité des subventions en arts, dont relèvent quatre organes, soit le fonds des arts visuels, le groupe de travail des compositeurs, le groupe de travail des musiciens et des chanteurs, ainsi que le groupe de travail du théâtre, de la danse et du cinéma.

Ministerio de Cultura de la República de Cuba (ministère de la Culture de la République de Cuba)

Dans sa réponse, le Ministerio de Cultura de la República de Cuba a indiqué que l'expression « arts multidisciplinaires » n'est pas utilisée. Cependant, de nombreux événements qui font l'objet d'un soutien regroupent effectivement plusieurs disciplines. Cela s'applique notamment à l'événement Digital Arts Fair (salon des arts numériques), tenu au Pablo de la Torriente Brau Centre, qui vise à diffuser et à favoriser la créativité par l'intermédiaire des nouvelles technologies de l'information. L'événement Havana Biennale of Fine Arts, qui a récemment célébré son 25^e anniversaire, constitue un autre forum important qui met l'accent sur l'art visuel, l'art numérique, l'art vidéo, la danse et d'autres formes d'art.

3. Évaluation

Utilisation de pairs évaluateurs

À l'exception de Cuba, tous les organismes de soutien aux arts qui ont participé au sondage ont affirmé utiliser des comités d'évaluation pour examiner les demandes de financement. À Cuba, le Consejo Nacional de las Artes Plásticas (Conseil national des arts visuels) et le Consejo Nacional de las Artes Escénicas (Conseil national des arts de la scène) se chargent de l'octroi des subventions destinées aux arts. Cependant, on ne sait pas avec certitude si ces organismes ont recours aux services de pairs évaluateurs.

Les organismes de financement utilisent différents termes pour décrire leurs évaluateurs et ont recours à diverses méthodes pour nommer les participants au processus d'évaluation. Par exemple, Creative New Zealand fait appel aux services d'évaluateurs externes, choisis en fonction de leurs connaissances et de leur expertise dans le domaine artistique du candidat. Le Conseil des arts de la Suède a recours aux services de membres experts de son comité de subventions en arts, un organe directeur principal qui surveille les programmes propres à chaque discipline.¹⁹ Le Conseil national des arts de Singapour affectera l'un de ses évaluateurs des arts à l'examen de projets artistiques, et le Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia, nommera, à la suite d'un processus public de candidature, des évaluateurs externes qui géreront le processus d'évaluation. On tiendra uniquement compte des candidats qui satisfont au profil de base des évaluateurs et

¹⁷ Conseil des arts de l'Angleterre, réponse au sondage D'Art

¹⁸ Conseil des arts de la Suède, réponse au sondage D'Art

¹⁹ Merja Heikkinen, *The Nordic Model for Supporting Artists – Public Support for Artists in Denmark, Finland, Norway and Sweden*, rapport de recherche du Conseil des arts de la Finlande, vol. 26, en collaboration avec le Nordic Cultural Institute, Helsinki, 2003

qui possèdent au moins cinq années d'expérience professionnelle dans un domaine artistique ou culturel.

Au Conseil des Arts du Canada, un comité de pairs composé d'artistes et d'autres professionnels du domaine des arts se charge d'évaluer les demandes de financement et formule des recommandations au Conseil des Arts du Canada concernant l'attribution de subventions. L'évaluation de programmes disciplinaires appartient à des comités de pairs évaluateurs qui travaillent dans cette discipline, tandis que l'évaluation de programmes multidisciplinaires revient à des comités d'artistes qui travaillent dans diverses disciplines. Le Conseil des arts de Toronto a recours aux services de comités qui évaluent les demandes de subventions de fonctionnement et de projet. Le comité nomme, pour un mandat de trois ans, des membres bénévoles de la communauté artistique. Les subventions octroyées à des artistes individuels sont évaluées par des « jurys » de pairs (établis au moment de l'évaluation). Le Bureau Inter-arts du Conseil des arts de l'Australie réunit des comités d'évaluation par les pairs, spécialistes en arts interdisciplinaires ou hybrides, qui formulent des recommandations sur le choix des demandes à l'intention du Conseil des arts de l'Australie. Le directeur général des arts se charge de l'approbation des recommandations de ce comité.

Dans le cas du Conseil des arts de la Finlande, les décisions relatives au secteur des arts multidisciplinaires relèvent du Conseil des arts central. Les neuf conseils des arts nationaux représentant les divers domaines artistiques relèvent du Conseil central, l'organe pivot composé du comité des présidents de chacun des neuf conseils disciplinaires et de six autres membres nommés par le gouvernement finlandais. Le Conseil des arts de la Finlande compte de divers sous-comités chargés d'évaluer les projets en art des nouveaux médias et en arts du cirque contemporains. L'évaluation des projets d'arts multidisciplinaires et des nouvelles formes artistiques est impartie au Conseil des arts central. Les membres des conseils des arts nationaux doivent être des artistes accomplis ou des experts dans une discipline artistique donnée; ils sont nommés par des institutions et des organismes importants de leur secteur artistique.

Critères d'évaluation des arts multidisciplinaires

Le Conseil des arts de l'Angleterre, le Conseil des Arts du Canada, le Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia, le Conseil des arts de l'Australie et le Conseil des arts de Toronto ont discuté de leurs critères d'évaluation. Dans certains cas, ces critères s'appliquent parfaitement aux arts multidisciplinaires, alors que d'autres ont une portée plus générale. Dans l'ensemble, les répondants ont utilisé un éventail de critères connexes, notamment le mérite artistique, la viabilité, l'influence, le développement artistique et les dimensions stratégiques.

Lorsqu'il évalue des demandes de financement, le Conseil des arts de l'Angleterre examine trois dimensions de l'œuvre artistique :

- l'idée, c'est-à-dire le concept ou l'impulsion artistique à l'origine de l'œuvre;
- la pratique, c'est-à-dire l'efficacité de la méthode utilisée pour donner vie à l'œuvre et l'effet ressenti par les personnes qui en font l'expérience;
- l'utilité, c'est-à-dire l'incidence de l'œuvre sur l'évolution de l'artiste, de la forme d'art et du domaine des arts en général.²⁰

Le Conseil des arts de l'Angleterre applique des règles souples en matière de soutien aux arts multidisciplinaires, et il n'hésite pas à collaborer avec des structures organisationnelles non traditionnelles s'il estime qu'elles favoriseront la croissance des arts multidisciplinaires.²¹

²⁰Conseil des arts de l'Angleterre, réponse au sondage D'Art

Le Bureau Inter-arts du Conseil des Arts du Canada applique, à chacun de ses programmes, un ensemble de critères publiés axés sur le mérite artistique, l'influence et la viabilité. Le Conseil des Arts du Canada utilise les critères suivants :

Mérite artistique (60 % de la note)

- Mérite artistique des *activités proposées*
- Mérite artistique des *procédés et des stratégies* proposés
- Intérêt artistique des *collaborations en partenariat* proposées, s'il y a lieu
- Dans le cas des programmes comportant un volet de *recherche créative*, clarté et pertinence de la méthode et des questions de recherche abordées

Influence (20 % de la note)

- Incidence potentielle des activités proposées sur le *développement artistique* des artistes et des organismes visés
- Incidence potentielle sur le *milieu* ou les communautés artistiques de la discipline
- Incidence potentielle sur les *publics et les communautés* auxquels sont destinées les activités. De plus, rayonnement dans la communauté, s'il y a lieu.
- Qualité de *l'engagement* auprès du ou des publics
- Apport à *l'avancement et à l'évolution* des pratiques d'arts intégrés

Viabilité (20 % de la note)

- Solidité de *l'engagement* du candidat et de l'ensemble des partenaires, et précision de la définition des rôles de ces derniers, s'il y a lieu
- Équilibre raisonnable entre les *sources de revenus*, compte tenu de la nature des activités
- *Équilibre budgétaire* (égalité des dépenses et des revenus)
- *Situation financière* des candidats, s'il y a lieu
- *Étendue et portée* des activités correspondant aux compétences du ou des candidats

Au sein du Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia (SCRDC), le processus d'évaluation des arts multidisciplinaires diffère des autres processus de sélection de l'organisme, puisque l'évaluation est axée sur le projet plutôt que sur le produit fini, contrairement aux autres programmes.

Dans ses évaluations de projets proposés, le SCRDC a déterminé les critères d'évaluation suivants :

- l'innovation de la demande en ce qui concerne la fusion de la discipline d'attache (p. ex., la musique) et d'autres approches disciplinaires, dans le cadre du processus de création et dans l'expression finale;
- la pertinence du projet;
- la viabilité technique et financière;
- les préoccupations liées à la carrière des artistes qui appartiennent à la compagnie ou au collectif;
- l'apport au développement des publics.

Le conseil des arts de l'Australie a recours aux services de comités d'évaluation par les pairs spécialisés en arts multidisciplinaires. L'évaluation des projets d'art multidisciplinaire au Conseil des arts de l'Australie relève principalement du bureau Inter-arts. Certaines activités artistiques multidisciplinaires sont soumises à l'expertise de la direction du financement des arts du Conseil australien, mais on peut présenter au comité compétent les demandes portant sur les arts « hybrides » dont la forme d'art est reconnue (p. ex., les expositions et les représentations). Le tout dépend de la nature du résultat artistique du projet proposé.²²

²¹ *Combined Arts Policy*, Conseil des arts de l'Angleterre

²² Site Web du Conseil des arts de l'Australie, www.australiacouncil.gov.au/

Le Conseil des arts de Toronto utilise un ensemble normalisé de critères d'évaluation pour les demandes de projet, et un autre pour les demandes d'aide au fonctionnement. On évalue les projets en fonction des critères suivants :

- le mérite artistique du projet proposé et l'importance des objectifs du candidat;
- l'apport du projet au développement de cette forme d'art à Toronto;
- l'apport de ce projet proposé au développement de l'organisme ou du groupe du candidat et des artistes concernés;
- l'incidence du projet sur le public, y compris la qualité et l'efficacité des stratégies du candidat en matière de sensibilisation, de commercialisation et de développement des publics;
- la viabilité financière du projet proposé et la capacité du candidat à le réaliser.

On évalue les demandes d'aide au fonctionnement selon leur qualité artistique par rapport à l'organisme, l'apport de ce dernier au développement de cette forme d'art, le rôle et l'importance du candidat dans la communauté artistique, l'incidence potentielle sur le public et la santé financière et administrative de l'organisme. Dans chacune de ces catégories, l'évaluation organisationnelle comprend des dimensions propres aux organismes.

Le Conseil des arts central, chargé de l'évaluation de demandes d'aide en arts multidisciplinaires au Conseil des arts de la Finlande, tient compte de la viabilité des projets et, dans le cas de projets ou d'événements communautaires, il étudie leur intérêt, leur portée et les retombées générales.²³

Les comités d'évaluation par les pairs du Conseil national des arts de Singapour évaluent tous les projets artistiques en fonction des lignes directrices et des critères d'évaluation en vigueur.

Critères stratégiques

Creative New Zealand et le Conseil des arts de la Suède examinent les dimensions stratégiques des propositions, en plus de leur mérite artistique. Le Conseil de la Suède évalue les projets d'arts multidisciplinaires selon les objectifs énoncés dans la politique culturelle nationale.²⁴ Parmi ces objectifs se trouvent la protection de la liberté d'expression, et la promotion de la participation à la vie culturelle, de la créativité, de la diversité culturelle, de l'innovation et de la qualité artistiques.²⁵

Dans le cas du CNZ, le processus d'évaluation met à contribution des membres du personnel, des évaluateurs externes et des comités. Les membres du personnel et les évaluateurs externes se fondent sur des critères d'évaluation normalisés, et les comités évaluent dans quelle mesure un projet peut aider le CNZ à réaliser ses objectifs stratégiques. Les quatre objectifs stratégiques actuellement en vigueur au CNZ visent la promotion de la participation des Néo-Zélandais à la vie culturelle et de l'accès à des œuvres d'art de qualité supérieure et reconnues à l'échelle internationale. Les projets multidisciplinaires ou interdisciplinaires sont évalués par des évaluateurs externes qui ne sont pas les mêmes que ceux qui sont affectés aux projets impliquant une forme d'art unique; les comités d'évaluation par les pairs sont multidisciplinaires.

4. Ressources

Cinq organismes, soit le Conseil des arts de l'Angleterre et celui de l'Australie, le Conseil des Arts du Canada, Creative New Zealand et le Conseil des arts de Montréal, affectent des employés à la gestion du soutien aux arts multidisciplinaires. Le Conseil des arts de

²³Conseil des arts de la Finlande, réponse au sondage D'Art

²⁴Conseil des arts de la Suède, réponse au sondage D'Art

²⁵Merja Heikkinen, id.

l'Angleterre confirme que les programmes de financement des organismes d'arts combinés sont sous la gouverne du chef du service des arts combinés, assisté par le personnel des bureaux de Londres et de huit bureaux régionaux.²⁶ Pour ce qui est du Conseil des arts de l'Australie, son Bureau Inter-arts offre des programmes de soutien aux nouvelles pratiques artistiques qui ne cadrent pas avec les lignes directrices en matière de financement des services disciplinaires. Le Conseil des Arts du Canada a confirmé que trois employés à temps plein sont affectés au Bureau Inter-arts : un gestionnaire, un agent de programme et un administrateur. D'autres membres du personnel peuvent administrer des programmes multidisciplinaires dans le cadre des activités d'un service disciplinaire ou d'un bureau stratégique. À l'occasion, on peut également recourir aux services d'employés contractuels. On rapporte que le Conseil des arts de Montréal affecte un membre du personnel à l'administration du soutien aux arts multidisciplinaires. Le CNZ, qui pour l'instant n'offre pas de programme ciblé de soutien aux arts multidisciplinaires, indique qu'un membre du personnel chargé des programmes (équipe du développement des arts) fait office d'expert-conseil en ce qui concerne les pratiques inter-arts et les demandes de financement.

Le Conseil des arts de la Suède n'a pas de personnel affecté expressément au domaine des arts multidisciplinaires. Sur le plan organisationnel, le Conseil est en lien professionnel avec la fondation pour la culture de l'avenir, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des demandes. Cette fondation est chargée du soutien à long terme des projets culturels novateurs.

Le Conseil des arts de la Finlande nomme des comités qui octroient les subventions en arts multidisciplinaires, en arts médiatiques, en arts du cirque et aux nouvelles formes d'art.²⁷

Cinq organismes de financement ont rapporté les ressources affectées aux arts multidisciplinaires comme un pourcentage du financement total, selon les données les plus récentes. La figure 2 donne les pourcentages des octrois, qui se situent entre 3 et 11 % des ressources globales. Dans le tableau présenté plus bas, on affiche, aux fins de comparaison, les sommes octroyées en dollars américains (USD) et dans la devise des organismes de financement.

²⁶Conseil des arts de l'Angleterre, réponse au sondage D'Art

²⁷Merja Heikkinen, id.

Figure 2. Montants octroyés aux arts multidisciplinaires par les organismes nationaux de financement qui ont participé au sondage

Organisme de financement	Subventions en arts multidisciplinaires		Budget total		Pourcentage que les subventions en arts multidisciplinaires représentent par rapport au total
	Devise locale	(USD)	Devise locale	(USD)	
Conseil des arts de l'Angleterre (GBP)	34 500 000 £	57 135 583 \$	325 000 000 £ ²⁸	538 154 745 \$	11 %
Conseil des arts de la Finlande (euros)	712 180 € ²⁹	1 003 453 \$	25 300 000 €	35 647 407 \$	3 %
Conseil des arts de l'Australie (AUD)	10 290 000 \$	8 315 793 \$	146 900 000 \$	118 722 911 \$	7 %
Conseil des Arts du Canada (CAC)	5 093 601 \$ ³⁰	4 747 955 \$	152 800 000 \$	142 495 340 \$	3,3 %
Creative New Zealand (NZD)	1 835 460 \$	1 196 157 \$	27 802 000 \$	18 118 371 \$	7 %

De plus, le Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia a rapporté ses octrois en arts multidisciplinaires comme suit : 3,59 % des ressources totales à la danse, 5,31 % aux arts dramatiques et 2,54 % à la musique, malgré l'omission du budget total.

Au Canada, un autre organisme a fait rapport de l'affectation de ses ressources. Le Conseil des arts de Montréal a précisé avoir affecté, en 2008-2009, la somme totale de 179 000 \$CA (154 730 \$US) à son programme Nouvelles pratiques artistiques, ou 2 % du budget total consacré aux subventions, qui s'élevait à 8 875 000 millions de dollars canadiens (7 671 647 \$US).

Les organismes participants indiquent toutefois que, pour diverses raisons inhérentes aux méthodes de suivi des subventions, il peut arriver que les chiffres ne représentent pas la totalité des subventions octroyées aux projets multidisciplinaires.

²⁸Le Conseil des arts de l'Angleterre ne donne pas le budget annuel total alloué aux arts combinés dans sa réponse au sondage. Dans le budget des investissements publié pour les arts combinés de 2008-2011, l'ACE déclare un montant de 1,3 milliard de livres sterling. La somme de 325 millions de livres sterling indiquée à la figure 2 est une estimation pour une année de financement, correspondant au quart de la somme totale. <http://www.artscouncil.org.uk/funding/regularfunding.php>.

²⁹Les statistiques sont fournies par le Conseil des arts de la Finlande dans sa réponse au sondage international. Pour calculer le montant octroyé aux arts multidisciplinaires, les données suivantes ont été additionnées : soutien aux activités internationales dans la catégorie « autres » (multidisciplinaires, non classées) – 192 180 €; projets en arts médiatiques, en arts du cirque et multidisciplinaires – 290 000 €; interaction entre art et recherche – 230 000 €.

³⁰Ce nombre représente les subventions octroyées aux « arts multidisciplinaires », dans le Système de suivi des arts du Conseil, au cours de l'exercice financier 2007-2008.

Par exemple, au Canada, les activités multidisciplinaires tels les festivals et la programmation de la présentation sont également soutenus par le Gouvernement du Canada par l'entremise du *Ministère du Patrimoine canadien* et d'Industrie Canada.

5. Résumé

Douze organismes de financement ont précisé qu'ils offraient du soutien aux arts multidisciplinaires. Cinq de ces douze organismes offrent des programmes spécialisés en arts multidisciplinaires, quatre ont recours à un processus d'évaluation spécial et cinq affectent des ressources humaines à l'administration de programmes d'arts multidisciplinaires.

En général, les définitions données aux arts multidisciplinaires sont larges et inclusives, et elles mettent l'accent sur la présence de plus d'une discipline, qui ne se limite pas forcément aux arts, dans un processus, un produit ou un événement artistique. Certains organismes de financement établissent une distinction entre les activités liées aux arts multidisciplinaires qui unissent plusieurs disciplines et les arts interdisciplinaires, caractérisés soit par une pratique nouvelle, un processus exploratoire ou d'intégration.

Certains organismes de financement s'intéressent au développement de communautés durables et soutiennent les pratiques d'art traditionnelles et communautaires, telles l'art maori ou malaisien, ou l'art du cirque. Quelques-uns ont des programmes distincts de soutien aux nouveaux médias, même si la plupart admettent que les artistes interdisciplinaires peuvent aussi avoir recours à de nouveaux médias. Dans certains pays, le soutien aux arts multidisciplinaires s'étend également aux nouvelles pratiques essentielles ainsi qu'aux arts autochtones ou à d'autres formes d'art de diverses cultures.

La plupart des organismes de soutien aux arts qui ont participé au sondage ont affirmé recourir aux services de pairs pour évaluer les demandes de financement. Les critères d'évaluation peuvent s'appliquer précisément aux arts multidisciplinaires ou être plus généraux. Il y a notamment le mérite artistique, la viabilité, l'influence, le développement artistique et les dimensions stratégiques.

Chez les répondants qui ont rendu compte de leur affectation des ressources, les fonds réservés aux arts multidisciplinaires se situaient entre 3 et 11 % du budget total des subventions. Certains organismes de soutien aux arts précisent que les affectations réelles aux arts multidisciplinaires peuvent être supérieures aux montants déclarés, qui sont des estimations prudentes.

D. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Bloom, Michael, et coll. *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*, Conference Board du Canada, 2008.

Cultural Ministers Council. *Building a Creative Innovation Economy*, table ronde sur une économie créative et novatrice, Australie, février 2008.

Cecchetto, David et coll., éd. *Collision: Interarts Practice and Research*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle upon Tyne, 2008.

Department for Culture, Media and Sport. *Creative Britain: New Talents for a New Economy*, Royaume-Uni, 2008.

Chang, Woong Jo. *Korean B-Boys and Advent of Audience 2.0*, exposé présenté à la Technology in the Arts Conference, Stratford, Ontario, juin 2008.

Conseil des arts de l'Angleterre. *Combined Arts Policy*.

Baeker, Greg et Glen Murray. *Creative City Planning Framework: A supporting document to the Agenda for Prosperity: Prospectus for a Great City*, préparé à l'intention de la Ville de Toronto.

Tom Fleming Creative Consultancy. *Crossing Boundaries: The role of cross-art-form and media venues in the age of 'clicks' not 'bricks'*, exposé préparé à l'intention du UK Film Council, conjointement avec le Arts Council England et le Arts and Humanities Research Council, janvier 2008.

Heikkinen, Merja. *The Nordic Model for Supporting Artists – Public Support for Artists in Denmark, Finland, Norway and Sweden*, rapport de recherche du Conseil des arts de la Finlande, vol. 26, en collaboration avec le Nordic Cultural Institute, Helsinki, 2003.

Conseil des arts de l'Angleterre. *Interdisciplinary Arts Policy*.

Jennings, Pamela. *New Media Arts /New Funding Models*, rapport préparé à l'intention de Creativity & Culture, The Rockefeller Foundation, décembre 2000.

Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel, UNESCO. *Local Policies for Cultural Diversity*, rapport de recherche commandé à l'Institut de la culture du conseil municipal de Barcelone, à titre de président du Comité de la culture de Cités et gouvernements locaux et unis, septembre 2006.

Martin, Roger L., et Richard Florida. *Ontario in the Creative Age*, Martin Prosperity Institute, février 2009.

Packer, Randall, et Ken Jordon. *Multimedia: From Wagner to Virtual Reality*, Norton, New York, 2001.

National Endowment for Science, Technology and the Arts. *Policy Briefing: Entrepreneurship education for the creative industries*, R.-U., mai 2007.

Conseil national des affaires culturelles de la Suède. *Promoting Culture: A National Cultural Policy*, 2001 Statens kulturråd.

Rogers, Linda, et coll. *Virtual Concerts in the Park*, exposé présenté à la Technology in the Arts Conference, Stratford, Ontario, juin 2008.

Schryer, Claude, et Kelly Wilhelm. *The New Artistic Labour Force*, observations tirées des consultations du Conseil des Arts du Canada, 2007.

Schryer, Claude. *Examen du Programme d'aide aux œuvres interdisciplinaires et de performance – Rapport final (1999)*, Conseil des Arts du Canada.

Stolarick, Kevin, et coll. *Montréal, ville de convergences créatives : Perspectives et possibilités*, travail de recherche commandé par neuf partenaires gouvernementaux des échelons municipal, provincial et national, dont Culture Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2005.

Thinking Big: Australia 2020 Summit Creative Australia, Australie, avril 2008.

Van Fossen, Rachel. *S'ouvrir : Vers une vision élargie des arts multidisciplinaires au Canada*, rapport de recherche préparé à l'intention du Groupe de travail multidisciplinaire du Conseil des Arts du Canada, 2007.

Annexe 1 : Liste des répondants au sondage

- Conseil des arts de l'Angleterre
- Conseil des arts de la Finlande
- Conseil des arts de l'Australie
- Conseil des Arts du Canada
- Conseil des arts de Montréal (Canada)
- Creative New Zealand
- Ministère du Patrimoine canadien (Canada)
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture du Burundi
- Ministerio de Cultura de la República de Cuba
- Conseil national des arts de Singapour
- Secretaría de Cultura, Recreación, y Deporte de Bogotá, Colombia
- Conseil des arts de la Suède
- Conseil des arts de Toronto (Canada)

Annexe 2: Question D'Art 38: Appui aux arts multidisciplinaires

Le Conseil des arts de l'Australie (AC) et le Conseil des Arts du Canada (CC) gèrent des bureaux de financement appelés « Bureau Inter-arts », qui partagent un mandat et un champ d'activité semblables axés sur les pratiques artistiques pluralistes, hybrides et interdisciplinaires. Dans le cadre de la présente enquête, les « arts multidisciplinaires » sont définis comme un « processus qui intègre et transforme différentes formes d'art ou comme l'association de plusieurs disciplines artistiques ».

En février 2009, le coordonnateur du Bureau Inter-arts du Conseil des Arts du Canada, Claude Schryer, a accepté une invitation du directeur du Bureau Inter-arts du Conseil des arts de l'Australie, Andrew Donovan, à se rendre en Australie pour participer à une série de réunions et d'échanges qui comprenaient des discussions avec les bailleurs de fonds et les organismes des arts multidisciplinaires d'Australie, de Singapour, de Hong Kong SAR, de la Corée du Sud et de la Chine (Taïwan). Une des conclusions issues de ces discussions était que les définitions des « arts multidisciplinaires » diffèrent considérablement d'un pays à l'autre ainsi qu'à l'intérieur des frontières nationales, et qu'une enquête comparative sur les définitions, les systèmes de subventions et les structures organisationnelles, de même qu'une analyse documentaire des recherches dans ce domaine constitueraient des outils d'apprentissage utiles pour les bailleurs de fonds et les artistes.

La présente enquête a été élaborée conjointement par le Bureau Inter-arts du Conseil des arts de l'Australie et par celui du Conseil des Arts du Canada.

De plus amples renseignements, ainsi qu'une liste des recherches antérieures réalisées par l'AC et le CC sur le sujet, se trouvent dans la section « contexte », située directement à la suite des questions énoncées ci-dessous.

QUOI FAIRE :

* Si vous pouvez répondre aux questions énoncées ci-dessous, veuillez retourner vos réponses à l'adresse claudeschryer@conseildesarts.ca ainsi qu'une copie de vos réponses à la FICAAAC à l'adresse n.eves@ifacca.org d'ici le 14 avril 2009.

* Si vous avez lu la section « Contexte », mais que vous avez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à l'adresse claudeschryer@canadacouncil.ca.

NB: nous aimerions recevoir votre point de vu même si votre réponse aux questions principales est 'non'.

* Si vous pensez que quelqu'un d'autre devrait répondre aux questions, veuillez les lui transmettre.

Question

Ces questions sont conçues pour aider à établir la façon dont les organismes de soutien aux arts et à la culture gèrent les programmes de financement pour les arts multidisciplinaires, la nature de ce soutien, leur définition des arts multidisciplinaires ainsi que certains enjeux auxquels ils font face. Veuillez répondre au plus grand nombre de questions possible et donner le maximum de détails possible, et ce, dans les délais prescrits. Les pièces jointes ou les hyperliens qui fournissent de plus amples détails ou un certain contexte sont les bienvenus.

A. Reconnaissance et définition des arts multidisciplinaires (Processus qui intègre et transforme différentes formes d'art ou association de plusieurs disciplines artistiques)

A1. Votre organisme offre-t-il un soutien aux **arts multidisciplinaires**? Oui Non

A2. Si vous avez répondu « oui » à la question énoncée ci-dessus, de quelle façon votre organisme définit-il les arts multidisciplinaires? Veuillez fournir les commentaires ou les documents à l'appui que vous souhaitez (les pièces jointes ou les hyperliens sont les bienvenus).

A3. Si vous avez répondu « non » à la question A1, mais que vous connaissez d'autres organismes gouvernementaux qui soutiennent les arts multidisciplinaires dans votre pays, veuillez passer à la section D ou transmettez-leur le présent questionnaire.

B. Subventions

B1. Si votre organisme octroie des subventions aux arts multidisciplinaires, possède-t-il des programmes de financement consacrés aux arts multidisciplinaires? Oui Non

B2. Si vous avez répondu « oui » à la question énoncée ci-dessus, quel pourcentage du budget total des subventions de votre organisme a été alloué aux arts multidisciplinaires au cours du dernier exercice financier? (Des estimations approximatives suffiront, et les données des années antérieures sont les bienvenues.)

Avez-vous des processus d'évaluation spéciaux pour les arts multidisciplinaires qui diffèrent de ceux pour les autres formes d'art? Oui Non

Le cas échéant, veuillez résumer succinctement les principales différences.

Si vous utilisez un système d'évaluation par les pairs pour évaluer les arts multidisciplinaires, veuillez décrire votre processus d'évaluation par les pairs.

C. Structures organisationnelles

C1. Votre organisme possède-t-il une unité ou un employé qui est chargé de la gestion du soutien aux arts multidisciplinaires? Oui Non

C2. Si vous avez répondu « oui » à la question énoncée ci-dessus, combien d'employés travaillent au sein de l'unité (équivalent temps plein)?

Veuillez nous donner les renseignements suivants concernant le dirigeant de l'unité ou l'employé dans l'encadré ci-dessous, ou transmettez-lui cette Question d'Art afin qu'il puisse fournir les renseignements lui-même.

Titre (M., Mme, Dr, Professeur, etc.) : Prénom :

Nom de famille :

Titre du poste :

Nom de l'organisme :

Pays :

Courriel :

Numéro de téléphone (indicatif de pays compris) :

C3 : Si vous avez répondu « non » à la question C1 (employé chargé de la gestion du soutien), mais « oui » à la question A1 (l'organisme offre un soutien aux arts multidisciplinaires), veuillez décrire la façon dont votre organisme soutient les arts multidisciplinaires.

D. Autres sources de soutien

D1. Existe-t-il d'autres organismes qui sont chargés de soutenir les arts multidisciplinaires dans votre pays? Oui Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails sur ces organismes et décrire les relations de travail formelles qui existent entre ces organismes et le vôtre.

Organisme ou ministère	Relation

Autres commentaires :

D2. Existe-t-il des fondations publiques ou privées importantes qui soutiennent les arts multidisciplinaires dans votre pays? Oui Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails sur les fondations ainsi que leurs coordonnées, si possible.

Fondation	Contact

Autres commentaires :

E. Littérature et ressources

E1. Si votre organisme a exécuté ou commandé des recherches, des politiques, des stratégies ou des évaluations portant sur les arts multidisciplinaires, veuillez :

fournir les documents en les annexant à un courriel ou en donnant les hyperliens;

s'il y a lieu, fournir les détails suivants pour chaque document :

Titre :

* Auteur(s) ou éditeur :

* Année de publication :

* Adresse URL si le document est disponible en ligne :

* Organisme d'édition :

E2. Si vous connaissez d'autres recherches ou publications qui, selon vous, seraient utiles pour appuyer les objectifs de recherche énoncés ci-dessus, veuillez fournir les détails suivants pour chacune d'entre elles :

Titre : * Auteur(s) : * Année de publication :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">* Adresse URL si la recherche ou la publication est disponible en ligne :* Organisme d'édition :* Nom et courriel du contact : |
|--|

F. AUTRES COMMENTAIRES

N'hésitez pas à fournir d'autres renseignements au sujet du contexte du soutien gouvernemental aux arts multidisciplinaires dans votre pays, ou tout autre détail, comme les réussites ou les défis particuliers que vous avez relevés relativement au financement des arts multidisciplinaires?

Voici quelques questions que vous pourriez vouloir prendre en considération :

- Quelles sont les limites des formes d'art unidisciplinaires et de quelle façon se transforment-elles en une nouvelle discipline ou en un regroupement de disciplines?
- Qu'en est-il des formes d'art bidisciplinaires, comme la danse et le théâtre ou le théâtre et la danse?
- De quelle façon les technologies numériques affectent-elles les définitions des œuvres unidisciplinaires ou multidisciplinaires? Les arts numériques ou les arts médiatiques constituent-t-ils une nouvelle discipline artistique?
- Quels sont les principaux facteurs qui influencent le développement des arts multidisciplinaires, comme l'éducation artistique et la culture des médias?
- Quels types de systèmes de financement existent en dehors du cadre disciplinaire ou multidisciplinaire?

--

Contexte de la Question d'Art 38 sur les arts multidisciplinaires

1. Conseil des arts de l'Australie, Bureau Inter-arts <http://www.australiacouncil.gov.au/inter-arts> et <http://www.australiacouncil.gov.au/grants>

Créé en 2005, le Bureau Inter-arts soutient les nouvelles pratiques artistiques qui ne correspondent pas aux lignes directrices existantes en matière de financement des conseils des formes d'art du Conseil des arts de l'Australie. Elles comprennent les processus créatifs, tels que les arts interdisciplinaires et hybrides ainsi que les projets pluridisciplinaires auxquels participent des artistes et des praticiens d'autres domaines.

Le Bureau Inter-arts soutient les processus de développement ou les résultats artistiques qui démontrent une capacité à réaliser des progrès conceptuels ou concrets relatifs à notre connaissance et à notre perception de ce que constitue l'art.

Les artistes qui travaillent dans ce domaine créent des œuvres qui transforment notre expérience de l'art. Ces œuvres sont provocatrices, nouvelles et indéterminées en ce qui a trait à la position qu'elles occupent au sein des formes d'art établies.

Les nouvelles pratiques artistiques ne plaisent pas toujours à un vaste public, mais elles sont importantes en tant que moteur de recherche et de développement au sein des arts parce qu'elles exercent une influence et ont des répercussions sur les autres formes d'art.

Les types de projets artistiques que le Bureau Inter-arts soutient sont nécessairement de nature exploratoire et se situent largement à l'intérieur du cadre de recherche et de développement, d'expérimentation et de développement créatif.

Le Bureau Inter-arts vise à appuyer les artistes afin qu'ils créent des œuvres engageantes, de l'élaboration du concept jusqu'à la production.

Le Conseil des arts de l'Australie a publié les documents de recherche suivants, qui fournissent de plus amples renseignements sur ses travaux :

- **2006 Rapport sur l'étude de délimitation de l'étendue de l'art des nouveaux médias**
http://www.australiacouncil.gov.au/research/interdisciplinary_arts/reports_and_publications/new_media_scoping_study_report

Ce rapport détermine l'avenir de l'art des nouveaux médias au sein du Conseil des arts de l'Australie, qui la voit s'intégrer dans les programmes de financement de l'organisme et, de manière plus vaste, dans l'infrastructure de production et de présentation du secteur des arts de l'Australie. Le Conseil des arts de l'Australie a souscrit aux recommandations de l'étude de délimitation de l'étendue de l'art des nouveaux médias qui ont été présentées au Conseil pendant sa réunion de septembre 2006. Les recommandations de l'étude de délimitation de l'étendue ont été élaborées au moyen de consultations – entrevues, groupes de discussion et demandes soumises par écrit – auprès de plus de 100 personnes et organismes. L'étude de délimitation de l'étendue comprend une vision pour les dix prochaines années de l'art des nouveaux médias comme élément essentiel des arts australiens, dont les artistes sont reconnus internationalement et créent des œuvres novatrices fondées sur une culture solide de l'expérimentation, de la recherche et du développement créatif, du partenariat industriel, de la sensibilisation et de l'engagement communautaire.

L'étude de délimitation de l'étendue a cerné d'autres recommandations au sujet de l'art des nouveaux médias et des pratiques contemporaines qui seront élaborées au moyen d'autres consultations et dialogues avec les gens du domaine.

- **2003 In repertoire: a guide to Australian new media art**
http://www.australiacouncil.gov.au/research/interdisciplinary_arts/reports_and_publications/in_repertoire_a_guide_to_australian_new_media_art

Une introduction à la pratique de l'art des nouveaux médias en Australie. Parsemé d'exemples d'œuvres, In repertoire contient des essais sur le développement de l'art numérique et de la pratique de l'art hybride en Australie ainsi que sur le financement, les expositions et les ressources éducatives qui soutiennent la pratique de ces arts. Le terme « art des nouveaux médias » (parfois appelé « art électronique ou numérique ») fait référence aux œuvres qui sont souvent, mais pas toujours, sur écran, dans un ordinateur, sur un CD-ROM ou en ligne, dans des galeries sur écran ou dans des installations, et qui sont de plus en plus interactives. L'art hybride (parfois appelé « multiplateforme ») combine les formes d'art de façon plus visible dans les installations avec les œuvres du domaine de la performance. L'art australien des nouveaux médias reconnaît le potentiel créatif des technologies numériques et rassemble des formes d'art traditionnellement discrètes dans de nouvelles permutations. Sa fraîcheur constante découle d'un sens de l'aventure et de possibilités infinies pour l'artiste et le public.

2. Bureau Inter-arts du Conseil des Arts du Canada <http://www.conseildesarts.ca/bureauinterarts/default.htm>

Le Bureau Inter-arts a été créé en 1999. Il a pour mandat d'élaborer des stratégies, des politiques et des programmes de subventions qui soutiennent la recherche, la création, la production, la diffusion et le perfectionnement professionnel dans les arts intégrés – ainsi que les activités connexes – réalisés des artistes et des organismes artistiques professionnels canadiens.

Le programme d'aide aux arts intégrés est le programme de subvention principal du Bureau Inter-arts. Il offre un soutien aux artistes professionnels et aux organismes combinant diverses formes d'art ou intégrant des formes d'art existantes à une forme distincte. Les activités qu'il finance doivent dépasser le cadre des programmes de subventions existants dans les programmes de subvention disciplinaires du Conseil des Arts du Canada.

Les objectifs du programme sont de faire connaître, promouvoir et soutenir la diversité, la pluralité ou l'hybridité des pratiques artistiques. Le programme soutient également l'intégration d'éléments contemporains et traditionnels en tenant compte du contexte local, régional ou culturel. Le calibre de l'excellence artistique est la référence ultime pour réussir à obtenir une subvention.

Le Conseil des Arts du Canada a publié les documents de recherche suivants, qui fournissent de plus amples renseignements sur les enjeux liés à ses travaux :

- 1999 Examen du Programme d'aide aux œuvres interdisciplinaires et de performance – **Rapport final** <http://www.canadacouncil.ca/bureauinterarts/rt12724187148000000.htm>

Ce rapport a mené à la création du Bureau Inter-arts en août 1999 et représente la finalité d'une consultation avec la communauté des artistes interdisciplinaires et de performance canadiens. Une des conclusions de cette recherche a été que « la nature et l'objet de la performance et des pratiques interdisciplinaires consistent à brouiller les limites afin de résister fermement aux définitions de soi-même ou aux définitions traditionnelles de l'art. Ainsi, nous ne devons pas essayer d'élaborer des définitions « statiques » ou de créer des catégories permanentes pour ces pratiques. L'approche du Bureau Inter-arts consiste plutôt à instaurer des structures souples pour permettre à ces pratiques artistiques aux couches multiples de se faire reconnaître et d'évoluer dans une relation dynamique et stimulante avec les disciplines établies ».

- 2006 Repenser le financement des arts au-delà des disciplines, **allocution de Simon Brault, vice-président du Conseil des Arts du Canada lors d'un forum public organisé par le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec le 11 février 2006 à Montréal** <http://canadacouncil.ca/nouvelles/discours/y1127432036045367500.htm>

En février 2006, le vice-président du Conseil des Arts du Canada, Simon Brault, a présenté une allocution à un groupe d'artistes interdisciplinaires à Montréal. Son discours conclut que « les artistes de l'interdisciplinarité, comme tous les artistes, doivent chercher à influencer la vision de financement des arts qui anime le Conseil et qui justifie les investissements gouvernementaux dont le Conseil est fiduciaire. Il est évident que le financement des arts dans ce pays doit aussi, en partie, échapper aux silos disciplinaires, à la fois pour l'avenir des disciplines et pour l'avenir de l'interdisciplinarité ».

- **2007 S'ouvrir : vers une vision élargie des arts multidisciplinaires au Canada – Un rapport de Rachael Van Fossen préparé à l'intention du Groupe de travail multidisciplinaire du Conseil des Arts du Canada**
http://www.canadacouncil.ca/publications_f/recherche/discipl Secteurs_art/dh128290817209386927.htm

Le présent projet de recherche sur l'évolution du financement des activités artistiques multidisciplinaires et transdisciplinaires par le Conseil des Arts du Canada a commencé en décembre 2005, quand le Groupe de travail multidisciplinaire dirigé par Claude Schryer, du Bureau Inter-arts, a reçu le mandat « d'analyser et d'examiner les documents antérieurs [et] de cerner les lacunes, les chevauchements, les bonnes pratiques et l'entrecroisement avec d'autres modèles », ainsi que d'étudier « l'incidence possible des pratiques multidisciplinaires sur les structures du Conseil des Arts du Canada ».

Les documents antérieurs révèlent qu'au cours de son évolution, le Conseil a toujours su examiner ses programmes et encourager les changements institutionnels qui servent le mieux les artistes, les publics, les arts en général et la société canadienne. La recherche indique aussi que le Conseil a dû, à plusieurs reprises, faire preuve de plus de souplesse et d'ouverture en ce qui concerne le financement de l'interdisciplinarité, définie comme un processus « qui intègre et transforme différentes formes d'art », et le financement des arts multidisciplinaires qui sous-entendent « l'association de plusieurs disciplines, combinées sans toutefois être intégrées ».

La recherche de Van Fossen en vient à la conclusion suivante : « l'urgence des besoins existants dans certains secteurs artistiques insuffisamment ou mal servis a amené le Conseil des Arts à mettre l'accent sur la nécessité de combler les lacunes dont certaines activités artistiques multidisciplinaires peuvent sembler victimes. Une autre solution consiste à projeter une image d'une vision élargie. Un programme conçu pour répondre aux besoins à court terme peut aussi contribuer à élargir les conversations et inviter à ouvrir encore davantage les portes permettant de contourner les cloisonnements administratifs. Une vision élargie permet d'accueillir les changements dans les pratiques artistiques comme ne permet pas de le faire l'élimination des lacunes : en raison de la nature « fourre-tout » des solutions spéciales, on rate habituellement les dernières nouveautés ».

Annexe sur la terminologie et les définitions extrait de S'ouvrir : vers une vision élargie des arts multidisciplinaires au Canada

Préambule

Lorsqu'ils discutent des formes d'art qui estompent, transgressent ou simplement ignorent les hypothèses disciplinaires, tant les artistes que les théoriciens insistent sur la façon dont ces pratiques privilégient la complexité, la fluidité, l'hybridité, la souplesse et l'interconnectivité à la séparation en catégories distinctes. Une forme quelconque d'interconnectivité est implicite à ces façons de travailler et cela est évident dans les discours qui tentent de décrire ce travail : interdisciplinarité, multidisciplinarité, interdisciplinarité croisée, transdisciplinarité – chacun de ces termes vise à transmettre le fait que les limites de la pensée disciplinaire ne peuvent pas s'appliquer à ces cadres conceptuels et à ces pratiques artistiques, et ce, en dépit d'une référence constante à l'idée d'une discipline comme point de départ.

Le défi consiste donc à formuler des définitions claires qui identifient ou reconnaissent les différences entre les manières de travailler des artistes et, ce faisant, qui nous permettent de discuter de ces

différences avec un certain degré de précision et de nuance, tout en restant ouvert à la possibilité que même ces « catégories » vivent, respirent, changent et continuent à nous surprendre avec de nouvelles perspectives, de nouvelles manières de penser et de nouvelles façons de créer une œuvre d'art qui réagit à (et avec) un monde en évolution constante.

En sa qualité d'organisme de financement, le Conseil des Arts du Canada procure un cadre permettant de déterminer ce qui sera admissible à un soutien financier en vertu d'un programme donné et ce qui ne le sera pas, ainsi que des critères sur lesquels les comités d'évaluation par les pairs peuvent fonder leurs décisions d'accorder un soutien financier. Les artistes et les organismes qui soumettent une demande ont également besoin de clarté pour déterminer comment leur projet pourrait être présenté ou être perçu comparativement à ceux des autres candidats. Au sein du Conseil, le personnel de la Division des arts doit créer un langage commun pour discuter des demandes qui exigent des consultations auprès des autres services. Les définitions de travail ci-dessous, qui nous ont été fournies au début de ce projet de recherche, servent de point de départ pour distinguer les pratiques artistiques les unes des autres, ainsi que de mécanismes divers pour accorder un soutien financier :

Discipline

Dans son glossaire, le Conseil des Arts du Canada définit le terme « discipline » comme étant « une forme d'art telle que la danse, la musique ou la création littéraire ». On réfère aussi au « genre » ou « domaine de spécialisation » et à la forme d'art comme étant « le support ou le domaine de spécialisation dans lequel travaille un artiste, par exemple, le théâtre, la création littéraire et la musique ».

Danielle Boutet, théoricienne artistique (1996), définit la discipline artistique comme étant « une combinaison traditionnelle de techniques, de méthodes et de signes employés à l'intérieur de dimensions et de contextes précis. Essentiellement une discipline se définit en fonction de sa tradition, en conjonction avec les institutions existantes sur lesquelles cette tradition prend appui ». [Traduction] Gavan McDonell, scientifique, (2000) parle des disciplines comme de « productions culturelles, d'une forme de langage, d'une coutume de pratique, d'une économie de moyens, d'une structure de pouvoir, d'une règle de justice, d'une archive de textes sur l'identité et la tradition ». [Traduction]

Multidisciplinaire et pluridisciplinaire

Terme générique indiquant la présence associative de plusieurs disciplines combinées, mais non intégrées. Exemple : Au Bureau Inter-arts, les festivals multidisciplinaires sont considérés comme des « événements mettant en vedette un certain nombre d'artistes, où aucune discipline ou pratique artistique ne domine les autres ».

Interdisciplinaire

Intégration et transformation de formes d'art distinctes pour créer une nouvelle forme.

Exemple : Le Programme Inter-arts du Conseil des Arts du Canada estime qu'une œuvre interdisciplinaire « intègre et transforme des formes d'art distinctes. L'œuvre qui en résulte se situe en dehors du cadre d'un programme établi au Conseil des Arts du Canada ».

Interdisciplinarité croisée

Approche centralisée à l'octroi de subventions qui touche plus d'une discipline, y compris les œuvres interdisciplinaires en tant que domaine d'activité. Exemple : Le Bureau de la promotion de la diffusion du Conseil des Arts du Canada offre des subventions de voyage dans toutes les disciplines, et ce, à partir d'un point centralisé.

Transdisciplinaire

Approche thématique au règlement d'un problème qui n'est pas du ressort d'une discipline. Exemple : Le Programme de subventions aux artistes autochtones et aux organismes artistiques autochtones aide les artistes autochtones (individuels) ou les regroupements artistiques de toutes les collectivités autochtones à se rendre dans d'autres collectivités autochtones pour partager les connaissances ou les pratiques traditionnelles ou contemporaines qui favoriseront l'avancement de leur pratique artistique.

Fait intéressant, dès les premières étapes de nos recherches, un nombre important de personnes interviewées au sein du personnel du Conseil se sont dites mal à l'aise à l'idée de créer des « boîtes » rigoureusement définies – définitions et programmes – qui excluent invariablement certaines pratiques. À plusieurs reprises, on s'est dit préoccupé par le fait que le concept d'œuvres multidisciplinaires en tant que « combinaison » de disciplines consiste toujours à supposer que l'unidisciplinarité est la norme et, par conséquent, cela risque d'exclure d'autres genres d'œuvres qui ne correspondent pas nécessairement à cette hypothèse et qui ne reconnaissent peut-être pas la « combinaison » plutôt que de simplement « créer » une œuvre d'art. Ces préoccupations relativement à un langage exclusivement unidisciplinaire employé pour décrire des pratiques « non unidisciplinaires » (voir Boutet, 1996) ont revêtu une importance particulière lors des discussions sur le travail artistique dans les collectivités de cultures diverses et les collectivités autochtones, les deux groupes étant considérés comme des priorités stratégiques du Conseil des Arts du Canada.

Aux fins du présent rapport, nous avons donc adopté une acception inclusive de ce qui constitue des « arts multidisciplinaires et interdisciplinaires » et, le plus souvent, nous y référons en tant que pratiques « artistiques ». Cette conceptualisation illimitée de la multidisciplinarité est conforme aux tendances dans les discours interdisciplinaires et multidisciplinaires et aux tendances parmi les organismes de financement des arts, étant entendu que de telles œuvres ne peuvent pas être « contenues » dans des enveloppes bureaucratiques.

En d'autres termes, il est à la fois impossible et nécessaire de définir des pratiques artistiques qui n'ont rien à voir avec les distinctions unidisciplinaires. Les recommandations issues de ce projet de recherche tentent d'éliminer cette soi-disant contradiction en proposant un modèle conceptuel pour le Programme Multi-arts qui accueille et apprécie la diversité dans la pratique et laisse de la place pour la multiplicité de formes particulières que les projets et les programmes peuvent revêtir. Il s'agit d'une acception complexe, mais qui correspond bien à la réaction historique du Conseil à l'évolution de l'excellence artistique.

Aux fins du présent rapport de recherche, nous avons rédigé un autre ensemble de définitions, afin d'aider à créer une terminologie pertinente pour les pratiques artistiques multidisciplinaires :

Diversité

Dans le contexte entourant les objectifs d'un programme Inter-arts révisé « accueillir et appuyer la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques », la diversité met en évidence le caractère distinct : le fait d'accueillir la diversité confirme qu'il existe de nombreuses approches différentes à la création artistique. Les approches distinctes peuvent être issues des différences dans le contexte culturel, l'âge, l'identité sexuelle, les points de départ disciplinaires, les formes choisies, les intentions de l'artiste, etc.

Hybridité

Dans le contexte entourant les objectifs d'un programme Inter-arts révisé « accueillir et appuyer la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques », l'hybridité reconnaît que même des formes d'art en apparence distinctes sont rarement « pures ». Un aspect important du soutien de la pluralité des pratiques consiste à reconnaître, à apprécier et à encourager l'interdépendance, les transfuges et les influences mutuelles.

Pluralité

Dans le contexte entourant les objectifs d'un programme Inter-arts révisé « accueillir et appuyer la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques », la « pluralité » met en évidence la considération globale de ces approches distinctes (diverses). En accueillant la pluralité, on insiste pour avoir une « vue d'ensemble », que ce soit en référence à un éventail de modalités dans la pratique ou au moment de considérer l'éventail de pratiques représentées par les demandes prises ensemble à une ronde d'évaluation donnée.